

« On observe encore trop souvent la logique patrimoniale du pouvoir »

À l'heure où la Corse entre dans une nouvelle campagne municipale, André Fazi, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Corse, nous livre son sentiment sur les enjeux de ce scrutin

Dans un contexte politique en évolution, quel regard porte le politologue sur le retour à l'échelon local que propose l'ouverture de la campagne des municipales ?

On va retrouver des luttes féroces comme on en a l'habitude, mais aussi de nouvelles configurations, de nouveaux acteurs qui peuvent prétendre l'emporter là où c'était impossible il y a encore dix ans. C'est le cas de quelques leaders nationalistes sur des villes importantes. Je crois aussi que ces élections

municipales se joueront aussi avec un électoral que l'on ne connaît pas.

Vous faites allusion à l'évolution démographique de ces dernières années ?

Tout à fait. Ce sont des électeurs par rapport auxquels le rapport politique n'est plus du tout le même. Il s'agit donc d'un électoral plus difficile à appréhender pour les candidats. On cherche à les convaincre, mais peut-être différemment, et ils créent de l'incertitude.

Justement, ce rapport-là ne va-t-il pas contribuer à normaliser la donne électorale, contribuer à éliminer les effets pervers de la proximité comme le clientélisme ?

Seulement dans une certaine mesure. Des moyens clientélistes sont déjà mobilisés vis-à-vis de ces électeurs, mais peut-être pas les mêmes. La famille corse importante qui pèse beaucoup de voix, on pourra lui proposer un emploi public si on en a la possibilité financière. La famille immigrée peu fortunée qui représente un foyer de deux à quatre personnes, on lui proposera peut-être une aide alimentaire, le paiement d'une facture d'eau, ou un carnet de tickets de bus. Je crois que cette catégorie-là d'électeurs est justement la plus vulnérable face aux sollicitations clientélistes. On sait qu'un vote peut s'acheter pour 50 euros en espèces en Italie. En Corse, le versement d'espèces ne concerne peut-être pas les familles autochtones, mais il est assez facilement proposé à des ouvriers immigrés.

Les enjeux municipaux seront-ils très éloignés des enjeux territoriaux ?

Aux municipales, on ne fera pas campagne sur la coifficalité de la langue ni sur la réforme des institutions de la Corse. En revanche, à où il y a un lien très fort, c'est sur la

manière de mobiliser les électeurs. Je suis à peu près persuadé que dans l'évolution du positionnement de la droite vis-à-vis de la réforme institutionnelle, les municipales

d'Ajaccio jouent un rôle important. En clair, je suis persuadé que cette élection se jouera au second tour sur le comportement des électeurs nationalistes. En définitive, nous avons deux élections - municipales et territoriales - très éloignées, mais qui se rejoignent intimement sur la mobilisation de l'électoral. Je

Dans le positionnement de la droite vis-à-vis de la réforme, les municipales d'Ajaccio jouent un rôle important"

considère par ailleurs que, pour ceux qui partiront aux territoriales en position d'outsiders, les bons résultats devront se construire dès à présent. Pour des tendances comme Corsica Libera ou encore Une Nouvelle Corse, les municipales seront importantes dans la perspective des territoriales. Elles y construiront une grande part de leurs résultats.

Revenons à l'enjeu municipal. Bon nombre de communes n'ont plus de raisons d'être et on se demande ce que vont pouvoir proposer de pertinent les candidats ?

Je crois qu'il y a 120 ou 130 communes qui ont moins de 100 habitants. Elles n'ont aucun moyen propre de mener des politiques. Quand on pense qu'en 1976, le rapport Guichard disait déjà qu'une commune de moins de 1 000 habitants n'avait aucun moyen. De Gaulle lui-même disait que les 36 000 communes françaises ne correspondraient plus aux exigences du temps présent. C'est évident, une très petite commune qui n'a ni employé municipal ni budget ne peut pas faire grand-chose. Elle peut, à la limite, nettoyer ses chemins, arranger son cimetière, et solliciter les subventions du conseil général et de la CTC. Ce qui fonde aussi un réseau clientéliste dont l'existence est avérée depuis 1982. En Corse comme partout ailleurs. Cette dépendance n'est pas une exception corse.

Est-il possible pour autant d'envisager ce qui semble pertinent, à savoir la suppression de communes ?

Si en Corse, les campagnes municipales se sont longtemps caractérisées par des joutes



« C'est évident, une très petite commune qui n'a ni employé municipal ni budget ne peut pas faire grand-chose. Elle peut, à la limite, nettoyer ses chemins, arranger son cimetière, et solliciter les subventions du conseil général et de la CTC... »

(Photo N.K.)
électorales féroces, les choses ont changé dans la majorité des communes. En 1983, déjà, on ne trouvait qu'une seule liste sur à peu près 230 communes. Ce phénomène de la liste

unique procède du fait qu'une partie du village a préféré aller vivre en ville parce qu'elle en a assez des querelles de clochers. Il révèle

peut-être aussi une union de façade mais pas, en tout cas, des mécanismes politiques de nature à générer de l'émulation ou une dynamique de projet.

majorité des États européens ont déjà réduit radicalement le nombre de leurs communes. Rendez-vous compte : la plupart des États scandinaves ont moins de communes que la Corse, malgré leurs millions d'habitants. Chez nous, imaginez un candidat qui aurait pour programme la suppression de sa propre commune. Sa position serait jugée iconoclaste. C'est un sujet tabou.

Quelle évolution peut-on espérer malgré tout ?

Dans la mise en commun de moyens et de ressources, une prise de conscience plus forte, même si la Cour des comptes a démontré que, jusqu'à présent, l'intercommunalité tend à créer de nouveaux personnels plutôt que bénéficier d'un transfert de la part des communes. Dès lors, la dynamique d'intégration est souvent minime.

Que devient le maire dans tout ça. Impuissant sur les petites communes, exposé sur les plus importantes ?

À l'heure où la création d'emplois publics est beaucoup moins évidente du fait de la crise, la délimitation des zones constructibles et les permis de construire apparaissent comme les meilleurs instruments d'une politique clientéliste. En même temps, par rapport à ce phénomène, on est dans une situation qui voit les élus municipaux de plus en plus menacés. Malgré les déclarations fracassantes de quelques ministres, ceux qui ont le pouvoir d'accorder des permis subissent des pressions de plus en plus lourdes. Il est, dès lors, impératif de fixer un cadre général plus strict à cette compétence urbanistique des maires, pour que ces derniers soient moins exposés. Ils ont plus que jamais besoin d'une protection, celle des forces de police et de justice, mais aussi celle de véritables normes. À la fois pour réduire leurs marges de manœuvre électorales, et pour les mettre à l'abri des pressions. L'enjeu à ce niveau est énorme, d'autant qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, une seule mesure capable de régler de manière efficace cette question. Imaginons que l'achat de foncier ou d'immobilier soit interdit aux non-résidents. Rien n'empêcherait pour autant un résident de mettre la pression pour qu'une parcelle devienne constructible et de la faire valoir violemment devant les élus. On a donc besoin de règles d'urbanisme générales, plus que de restrictions plus ou moins difficiles à envisager d'un point de vue politique et juridique.

Malheureusement, la plus grosse limite à une véritable évolution, c'est que la commune a acquis une espèce de caractère sacré, même si sur de nombreux territoires, elle ne

Les Etats scandinaves ont moins de communes que la Corse, malgré leurs millions d'habitants"

PROPOS RECUEILLIS PAR NOËL KRUSLIN
nkruslin@corsematin.com



Demandez votre catalogue à votre porteur ou au :
04.95.32.85.00

**BEAUX LIVRES, VOYAGES...
DES CONTENUS EXCLUSIFS A TARIF PRIVILEGE VOUS ATTENDENT !**